

Déclaration de la FSU au CSA du 17 décembre 2024

Situation à Mayotte

La situation est catastrophique. Nous ne détaillerons pas les retours des collègues sur place mais le campus est détruit, les salles de cours algeco envolées, le logement étudiant qui se fait essentiellement dans les bangas a été entièrement détruit, etc. La FSU sera attentive au soutien et à l'aide sans lesquels Mayotte ne se relèvera pas, et à la reconstruction de bâtiments et aux travaux pour que l'accès à l'eau et l'électricité soient rétabli le plus rapidement possible. Pour l'heure, la reprise des cours est prévue le 13 janvier et pour l'heure, il est impensable qu'elle puisse se dérouler. La réflexion sur la suite doit être menée d'urgence avec tous les personnels et au plus haut niveau pour ne pas laisser la population mahoraise à l'abandon et que des solutions puissent être trouvées le plus rapidement possible.

Situation politique

A l'heure où nous sommes à nouveau face à un gouvernement dont les ministres sont démissionnaires et avant la nomination des nouveaux ministres, nous souhaitons rappeler que pour la FSU il est indispensable que l'ESR continue à être géré par une ou un ministre d'État et que l'enseignement supérieur et la recherche ont besoin d'une toute autre politique.

Budget

Les universités et les organismes nationaux de recherche ont un cruel besoin de moyens financiers et humains pour assurer leurs missions premières - former et chercher - et réussir la démocratisation de l'enseignement supérieur et le développement d'une recherche libre et indépendante des lobbies. Sans moyens, les universités mourront. Pour la FSU, cette mise à mort est contenue dans les projets budgétaires du gouvernement.

Ces dernières semaines, la mobilisation de l'intersyndicale dans un arc très large, avec les étudiant·es, mais également celle (plus inédite) des présidentes et présidents d'université, se doivent d'être entendues comme une alerte solennelle quant à la situation d'urgence dans laquelle l'ESR se trouve.

L'ordre du jour de ce CSA est consacré au plan national d'action pour l'égalité professionnelle et aux lignes directrices de gestion RIPEC.

Concernant le premier point, nous reviendrons en détail sur les amendements que nous proposons dans le cours de la séance mais nous souhaitons rappeler que la déclinaison de plans d'action relatifs à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique est rendue obligatoire depuis 2018 dans chaque ministère. Le 1er plan s'est terminé en 2024, le 2ème nous est présenté aujourd'hui avec presqu'un an de retard. Nous saluons le travail qui nous a été proposé dans le cadre de GT organisés avec des invitées particulièrement pointues qui ont permis d'éclairer nombre de points essentiels. Le plan a pu évoluer sur quelques points tels que la prise en compte de la santé des femmes, ou l'accès au temps partiel. Il a été enfin possible d'obtenir quelques indicateurs concernant les écarts de rémunération, mais l'effort est à poursuivre.

Pour la FSU, l'enjeu reste maintenant d'obtenir la mise en œuvre effective de ces avancées, pour que la vie professionnelle des agentes puisse être améliorée, pour les protéger des VSS au travail et éradiquer les inégalités de salaire et de carrière.

Cela passe inévitablement par des moyens ambitieux et un budget dédié. La FSU continuera de porter ses revendications sur l'égalité professionnelle à tous les niveaux quel que soit le gouvernement.

Nous rappelons par ailleurs, que si pour l'heure, les jours de carence ne sont plus à l'ordre du jour, il serait particulièrement incohérent de les voir ressurgir alors que nos discutons aujourd'hui d'un PNA dans lequel figure un axe 6 centré sur la santé des femmes, dont on sait qu'elles sont particulièrement concernées par les absences pour maladie.

Concernant le second point, la FSU continue de porter ses revendications pour une amélioration des carrières pour toutes et tous. C'est un élément incontournable de la revalorisation que nous exigeons, en complément de l'augmentation de la valeur du point d'indice et de son indexation sur les prix, et du relèvement général des grilles. Pour la FSU, le RIPEC, comme le RIFSEEP, ne répond pas aux exigences d'une revalorisation salariale de tous les personnels sans discrimination. La FSU demande une augmentation du point d'indice d'au moins 10% pour toutes et tous, des augmentations salariales de même niveau pour les contractuel·les, et non le foisonnement d'indemnités et de primes qui de plus dans notre ministère sont particulièrement individualisées. Elle demande également une revalorisation spécifique des corps de C et EC. Malgré un recrutement après un diplôme de doctorat, la rémunération des CR et MCF reste inférieure à celle d'autres corps qui bénéficient de montants indemnitaires bien au-dessus de ceux servis au titre du RIPEC. Le RIPEC n'a même pas permis de maintenir le niveau de rémunération des personnels concernés. Ainsi, pour tenir compte de l'inflation entre juin 2020 et juin 2023 la rémunération brute moyenne des EC aurait dû être revalorisée de plus de 5000€. La revalorisation du point d'indice de 2022 et l'augmentation de la dépense moyenne indemnitaire par EC ne comblent pas le manque. Les EC ont de plus financé une partie de ce RIPEC puisque le gouvernement a depuis, allègrement réduit le taux d'avancement à la hors-classe des MCF, touchant la plupart des EC, dans un mouvement inverse de ce qui se passe pour les enseignants à l'Éducation nationale, et leurs conditions de travail continuent à se dégrader en raison de la baisse de leur effectif.

Pour plus d'égalité, la FSU demande que les sommes allouées au RIPEC le soient dans le cadre de la C1 et rappelle sa demande d'intégration de cette C1 dans les rémunérations.